



Bulletin Municipal CEILLAC Octobre 2012



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p2
La Commune aménage pour vous :	P3
Etat Civil	p14
Infos pratiques	



Le Mot du Maire

Hé oui le temps passe et nous ne sommes qu'à la rédaction du 2^{ème} Bulletin d'Information des activités de notre Commune.

Tout d'abord je profite à nouveau de cette parution d'informations pour remercier les membres du Conseil Municipal du sérieux qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur mandat. Tout particulièrement je dois remercier le personnel administratif et technique dans le rôle qui leur est dévolu, dévouement et compétence qu'ils mettent au service de notre population et de nos touristes.

Vous allez découvrir dans ce bulletin écrit en toute simplicité, les diverses restaurations et entretiens (voirie, réseaux, etc) qui sont le quotidien de la mission que vous nous avez confié, sans oublier les sujets très préoccupants de la réforme territoriale d'une part et de l'exploitation des remontées mécaniques d'autre part.

Quelles seront les conséquences d'une fusion forcée des communautés de communes en termes de fiscalité, de déplacement éventuel de personnel communal au siège de la future communauté de communes. Où, quand, comment se passera la gouvernance de ce nouveau territoire ? Que représentera au sein du futur conseil communautaire, notre Commune, le Queyras ?

Quel avenir pour nos remontées mécaniques qui sont le poumon de notre économie hivernale, La situation financière inquiétante. Quelles réflexions peut-on porter à cette préoccupation ; une fréquentation trop faible certes, et une tarification à revoir ; une promotion nouvelle de nos meublés et autres à étudier, la création de nouveaux lits sans concurrencer ceux existants ?

Bref autant de questions restent posées, Ceillac a toujours su s'adapter à de nouvelles situations. Je vous souhaite bonne santé et une excellente saison d'hiver.

Célestin FOURNIER



La Commune aménage pour vous

POINT 1 : L'eau

Selon le schéma directeur de l'eau et vu les baisses conséquentes des sources en hiver, la commune a envisagé dès 2010 de reprendre l'alimentation de la Viste et de la maison des marmottes en passant par La Clapière ; l'ancienne canalisation, pas suffisamment enterrée, a été détériorée par le gel. En 2010, la commune a donc engagé les études et les demandes de subvention pour une réalisation en 2011. A l'Ochette, l'ensemble des réseaux (eau potable, assainissement, eaux pluviales et France Télécom) a été refait.



La pose de 2 compteurs d'eau (début et fin de ligne d'alimentation) a permis de constater de nombreuses fuites sur ce réseau d'alimentation ; cela amène 3 réflexions :



- recherche plus approfondie des fuites : un bureau d'études a été missionné afin de localiser de façon plus précise les éventuelles fuites.
- Réfection du réseau d'alimentation ; les aides ont été demandées pour que ces travaux soient répartis en deux tranches.





- Recherche de nouvelles sources : une étude est en cours pour la source du Clos des Oiseaux ; il reste toujours à retrouver l'origine de la source enfouie.

La réglementation impose la mise en conformité des captages, notamment la protection des 3 sources (La Clapière, Les Sagnes et le Mélézet). Un bureau d'études a été retenu pour la réalisation de ces travaux.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux et afin d'équilibrer le budget de l'eau, il a été nécessaire d'augmenter les tarifs de l'eau.

POINT 2 : Activités ski

1. Le ski alpin :



La régie des remontées mécaniques est confrontée à un problème de déficit structurel important : l'exploitation de 2011 fait apparaître un déficit de 210 000 € en fonctionnement. La règle établie étant de laisser à charge des communes du Queyras le règlement de 90 % de cette

somme ; la répartition par commune se fait selon des critères précis (population, puissance de l'installation...). La commune de Ceillac sera sollicitée pour 20% de la somme due par les communes du Queyras.



Dans le projet d'aménagement des stations du Queyras, en particulier pour l'amélioration du secteur des Tourres, il avait été prévu, dès l'hiver 2012, la mise en place d'un tapis en remplacement du téléski existant, servant à la fois aux skieurs et aux luges.

Etant donné le déficit évoqué ci-dessus, le syndicat mixte renonce à ce projet, au moins pour cette année ; il est donc nécessaire de trouver une solution de remplacement : le téléski fait l'objet d'une grande visite (une autorisation exceptionnelle nous a été accordée depuis deux ans ; la municipalité a demandé à la régie et au Syndicat Mixte d'obtenir l'autorisation pour une année supplémentaire. Si cette autorisation n'était pas accordée, le syndicat mixte et la régie rechercheront le financement de cette visite.

Il est envisagé, en remplacement des bâtiments actuels, la construction d'un bâtiment d'accueil dans lequel pourraient se trouver les caisses des remontées mécaniques, les toilettes, le poste de secours, une salle hors sac et un local pour accueillir les enfants qui sont en cours avec l'ESF. Un bureau d'études a été missionné ; le permis de construire devrait être déposé sous peu.

2. Le ski nordique



Le site nordique de Ceillac connaît toujours autant de succès, représentant environ 40% du chiffre d'affaire réalisé sur l'ensemble du Queyras.

En raison de cette activité qui est complémentaire du ski de piste et qui amène de nombreuses personnes, il a été décidé d'améliorer l'accueil et les services par la construction d'un bâtiment ; celui-ci comprendrait une partie technique (garage dameuse, poste de secours...) et une partie accueil (vente de badges, toilettes, salle hors sac...) ; il sera situé à proximité du terrain de football.



Un bureau a été mandaté, le permis de construire a été déposé ; les différents financeurs ont été sollicités (Région, Etat, Conseil Général). Ce projet sera réalisé au printemps 2013.

POINT 3 : Extension de la zone artisanale



Suite à de nombreuses demandes et dans le cadre de l'application du PLU, une extension de la zone artisanale de La Viste est en cours. Les services de l'Etat ont autorisé à titre exceptionnel le permis de construire d'un futur atelier.

Les services de l'Etat ont demandé le prolongement du merlon existant qui protégeait l'ancienne zone. Lorsque la déclaration préalable a été déposée, celle-ci a été refusée et ces mêmes services de l'état ont demandé une étude complémentaire de trajectoires des blocs (à charge de la commune). Cette étude est en cours et celle-ci devrait permettre de débloquer la situation.

Le conseil municipal a été particulièrement surpris qu'une étude complémentaire, coûteuse et qui rallonge les délais de réalisation de bâtiments pour des artisans qui en ont besoin soit exigée alors que cesont ces mêmes services qui avaient donné leur accord lors de l'élaboration du PLU.



Des travaux de voirie et le réseau d'eau potable ont été réalisés.



POINT 4 : ZAC de l'Infernet

Dans le cadre des réflexions engagées par la Commune pour répondre aux besoins en habitat permanent – Accession et Location – et touristique, une étude d'urbanisation a été engagée pour l'aménagement du secteur "Combe de l'Infernet", situé en limite nord du chef-lieu, entre le quartier de l'Ochette et le secteur des Tourres.

Dans un premier temps les études de sol ont montré une impossibilité de construire sur une partie de la zone.

Le projet suit son cours, les différentes études (impact environnemental, énergétique, loi sur l'eau) ont été réalisées.

Pour des raisons d'intégration paysagère, Monsieur ALBOUY ne souhaite pas que l'urbanisation s'étende à l'amont du canal. Il demande également d'étudier un tracé qui limite l'impact de la voirie et une densification plus importante de la zone.



Une réunion publique d'information pour finaliser le projet de création de la ZAC a eu lieu le 12 septembre.

Lors de cette réunion, l'urbaniste de la Commune a présenté ce dossier et a répondu aux questions que vous vous posiez.

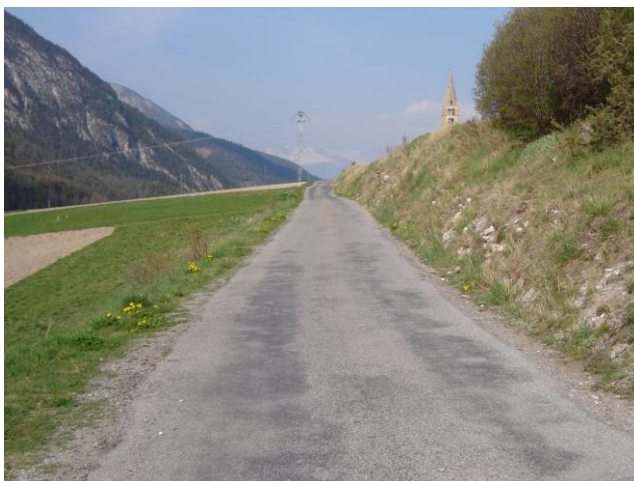


POINT 5 : Elargissement de la route de la Clapière

Etant donné l'augmentation du nombre de lits à La Clapière, il est nécessaire pour des raisons de sécurité d'élargir cette route depuis la Chapelle des Rameaux jusqu'à l'entrée du hameau. Cela a demandé l'acquisition de terrain permettant sur

environ 1m à 1,50m l'élargissement. La négociation du foncier s'est avérée plus difficile que prévu notamment à cause de propriétaires récalcitrants, retardant d'autant le projet.

Ce projet est lié également à l'enfouissement des lignes moyennes tensions, ce qui permettra de déposer les lignes aériennes actuellement présentes dans les Oches.



Le Conseil Général a demandé le déclassement de cette voirie et en contre partie s'est engagé à financer l'élargissement d'une part et l'enrobé d'autre part. Ces travaux devraient être réalisés au plus tard au printemps 2013.

Le revêtement de la place du marché réalisé permettra un meilleur accueil des touristes en attendant un futur de réaménagement global de cette place.

POINT 6 : Crèche

Afin de répondre à la demande des jeunes couples ceillaquins qui souhaitent pouvoir travailler et qui se trouvent dans l'obligation de faire garder leurs enfants, la Commune envisage la création d'une crèche, celle-ci pourrait également répondre à la forte demande des touristes permettant aux parents de profiter des activités de ski, de rando,...



Un premier projet avait été envisagé dans la ZAC de l'Infernet, mais étant donné les contraintes géologiques sur les parcelles concernées, le projet n'a pas pu aboutir. La Commune a donc décidé de valoriser à cet effet la "Maison de l'Enfance" (un projet avait déjà été proposé, mais n'avait pu aboutir à cause du PPR lancé à cette époque).

Un bureau d'études a été missionné, la Commune a rencontré à plusieurs reprises les services de l'Etat (Sous-Préfecture, RTM,...) afin de revoir les faisabilités d'un tel projet dans cette zone.

Les négociations sont toujours en cours et d'autre part la Commune mène une réflexion quant aux coûts de fonctionnement de cette structure.

POINT 7 : OTI

L'OTI ne donne pas entièrement satisfaction notamment dans le cadre de la commercialisation. De nombreux appels arrivent sur Ceillac, mais le système EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) impose de transférer tous les appels des communes vers le siège social à Aiguilles. Il a été constaté en retour que peu de locations revenaient sur la Commune de Ceillac.

La Commune espère que dans le cadre de la réforme territoriale, une solution plus adaptée puisse être trouvée.

La Commune est consciente qu'il faut trouver d'autres activités (accrobranches, fonctionnement du télésiège l'été, patinoire, VTT, plan d'eau,...). N'hésitez pas à apporter vos remarques et suggestions.

POINT 8 : Sentiers, Cabanes Pastorales

Inscrits au PDIPR des travaux d'entretien ont été réalisés (cuvettes et élagage confiés au parc du Queyras (subvention 80%) ainsi que



les sentiers du col des Estronques, Fromage, Clausis et Miroir (16 journées)). Les gros travaux d'entretien à charge de la Commune : le sentier du col de La Cula a été entièrement refait à la mini pelle depuis les Crozes jusqu'au col en empruntant l'itinéraire des chasseurs (pente plus faible).



Suite aux dégâts causés à la Cabane des Douaniers par une coulée de neige, les travaux ont été réalisés et un paravalanche a été construit. Ces derniers ont été réalisés par le personnel technique de la Mairie et grâce à l'intervention de l'ALAT pour l'hélicoptage.

POINT 9 : La micro centrale du Cristillan

Depuis l'intervention des 2 Communes auprès des services fiscaux, aux sujets des taxes locales (anormalement élevées) et d'une production correcte, les budgets municipaux de chaque Commune, ont bénéficié d'un reversement de la part du SIVU de 60 000,00 € en 2011 et 120 000,00 € en 2012. A titre indicatif la production pour l'année 2011 était de 654 074,21 € TTC.

POINT 10 : Viabilité Hivernale

La Commune a confié le déneigement à une entreprise privée locale, de manière à se consacrer au salage des voies avec l'achat d'un camion, d'une saleuse, d'une balayeuse apportant d'avantage de confort aux usagers.





Le véhicule C15 hors d'usage a été remplacé par un 4x4 d'occasion permettant d'intervenir sur des secteurs d'accès difficiles l'été et l'hiver

POINT 11 : Camping Municipal



2011 : Un programme de travaux a été réalisé sur 2 ans avec la construction des toitures en bardeaux. Le branchement des eaux usées sur le réseaux d'assainissement permettant d'éliminer les fosses septiques. Un éclairage par des bornes sur la voie de desserte, sécurise celle-ci et des prises électriques destinées aux usagers ont été appréciées, ainsi que l'alimentation en eau chaude des bacs éviers extérieurs.

2012 : Pavage en périphérie des bâtiments, remplacement de toutes les portes et aménagement des zones de regroupement pour la mise en sécurité des campeurs, installation de la WIFI.



POINT 12 : Divers

Reconstruction des ponts : en face des Chalmettes et l'Ubac de Laval.

Enfouissement des derniers réseaux basse-tension, le camping municipal, camping Les Mélèzes, l'Estelle, La Chalp. La dépose de la ligne aérienne vers le Mèlèzet doit être réalisée automne 2012.



Aspersion : un compteur a été posé aux Tourres, l'ASA en la personne de son président, gère désormais le réseau d'aspersion.

Opérateur de téléphonie mobile : Orange a déposé l'antenne du village et s'est installé dans le bois du Cheynet.



Le pylône TDF du bas de la Claustre a été démonté, reconstruit dans le bois du Cheynet. Il n'a pas été numérisé (décision du CSA) au grand regret de notre population. Le service compétent de la Préfecture et la Mairie sont toujours en attente d'une réponse de l'opérateur SFR.

Après maintes discussions, les tas de fumier, dont la polémique depuis de nombreuses années grandissait, ont trouvé un lieu à l'abri des regards, sur la rive gauche du Cristillan (lieu-dit sous l'usine).










*Rédaction-Mise en Page - Impression : Mairie de Ceillac
Ne pas jeter sur la voie publique !*



Etat Civil

2011

MARIAGES

-  Le 28 mai :
Stéphanie CARLE & Romain ETIENNE
-  Le 3 juin :
Emilie GROSSAN & Sébastien ALBOUY
-  Le 9 juillet :
Fanny FAVIER & Jacques FOURNIER
-  Le 20 août :
Laetitia IMBERT & Thomas PICHOT
-  Le 10 septembre :
Béatrice FOURNIER & Thibaut CALMELET

NAISSANCES

-  Le 17 juin
Célia MEISSIMILLY
-  Le 5 août :
BRUNON Lily
BRUNON Teddy

DECES

- ✝ Le 18 mars
Jacques BOUVERIS
- ✝ Le 19 mars Pascal
ELLEAUME François
LOZAC'HMEUR Hubert
PIOCH
- ✝ Le 31 mai
Marcelle FAVIER




2012

(jusqu'à octobre)

MARIAGES

-  Le 5 mai
Anne PERRON & Stéphane JOTTREAU
-  Le 26 mai
Nancy GANUCHEAU & Bernard
BRUNON
-  Le 9 juin
Audrey GAGET & Benoît FOURNIER
-  Le 23 juin
Séverine PARSOUD & Thierry
GRENOUILLET
-  Le 20 août
Isabelle CAILLET & Yves DUPIN
-  Le 6 octobre
Marion MERIGHI & Stéphane
FOURNIER

NAISSANCES

-  Le 3 janvier :
Leïla BRUN MARTINOT
-  Le 12 mai :
Louna ETIENNE
-  Le 11 octobre :
Pauline DESOLME



Infos Pratiques

SERVICE PUBLIC

Mairie	04 92 45 15 17 mairieceillac@orange.fr
Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras	04 92 46 78 00 ccqueyras@wanadoo.fr
Agence Postale	04 92 45 17 00
Office de tourisme	04 92 45 05 74 ceillac@queyras-montagne.com
Déchetterie	04 92 45 86 89 Ouverte les mardi, jeudi et samedi matins
Ramassage Ordures Ménagères	Saison : OM les lundi et vendredi après-midi Emballages jeudi après-midi Hors saison : OM mardi matin Emballages jeudi toutes les 3 semaines
Verres 10 à 12 fois par an Papiers 8 à 10 fois par an	
Ecole	04 92 45 17 11
Paroisse Notre Dame de l'Assomption Père André BERNARDI	04 92 45 02 08

SANTE / SOCIAL

Docteur KHOULALENE	04 92 45 13 29 Consultations le mardi de 13h30 à 18h
Ostéopathe Mikaël ETIENNE	06 45 74 97 15 Sur RdV sur Ceillac
Psycho-somatothérapeute Marie-Noëlle FOUQUE	06 68 89 89 47 sur RdV
Taxi (ambulance) FAVIER	04 92 45 07 71
Centre médical de Guillestre	04 92 45 18 00
Centre médical d'Aiguilles	04 92 46 70 07
Pharmacie du Guil (Guillestre)	04 92 45 37 43
Pharmacie Centrale (Guillestre)	04 92 45 04 14
Pharmacie d'Aiguilles	04 92 46 70 09

URGENCES

Pompiers	18 ou 112
Gendarmerie	17
Samu	15

ASSOCIATIONS sur CEILLAC

Comité des Fêtes Audrey FOURNIER (présidente)	06 30 73 31 78
Le Bois du Moulin 05 600 CEILLAC	
Amicale des Sapeurs-Pompiers Clément MARCHIS (président)	06 30 73 49 03
Lot Queyras 05600 CEILLAC	
Les Abeilles à l'Ecole Magali ARNOULT (présidente)	06 61 88 73 31
L'Ochette 05600 CEILLAC	
Les Amis de Ceillac André BLES (président)	06 09 54 74 22
Le Village 05 600 CEILLAC	
ASA des Canaux Emile GAUTHIER (président)	04 92 45 19 55
Lot Queyras 05600 CEILLAC	
Les Amis de la Clapière Claude PHARAMOND (président)	04 92 45 20 88
La Clapière 05 600 CEILLAC	
Association pour le Développement Harmonieux de Ceillac Robert BERAHA (président)	04 92 45 04 09
La Chalp 05 600 CEILLAC	